

RESUME DES TRAVAUX

PRESENTES AU PREMIER CONGRES DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

SECTION PEDAGOGIQUE

(Enseignement primaire)

I. L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

L'ENSEIGNEMENT BILINGUE PAR M. l'abbé Ph. PERRIER

RESUME

Le Canada est une confédération anglo-française, formée par les descendants de deux grandes races, la race française et la race anglaise, qui ont chacune leur langue officiellement reconnue par la constitution. De là la nécessité d'organiser l'enseignement bilingue qui consiste pour nous dans l'enseignement de la langue française et de la langue anglaise.

Avantages

1° Au point de vue théorique, la connaissance de deux langues constitue une véritable supériorité à cause du développement intellectuel qu'elle occasionne.

2° Au point de vue utilitaire et pratique, cette connaissance des deux langues officielles rend possibles les relations d'affaires entre les compatriotes de nationalités diverses; elle permet de mieux suivre le mouvement scientifique et littéraire chez les peuples qui parlent le français et l'anglais; elle est un facteur important pour l'harmonie des races et la prospérité publique. C'est pourquoi il est important pour notre commune patrie qu'une seconde langue soit enseignée d'une manière pratique et véritablement utile dans toutes les écoles primaires et toutes les écoles normales du Canada.

Ses dangers

On craint qu'un enfant apprenant deux langues n'en sache aucune. C'est une affaire d'organisation. La règle devrait être la suivante: culture aussi parfaite que possible de la langue maternelle; connaissance courante de la langue seconde.

Comment l'organiser

Il faut, autant que faire se peut, faire le partage des classes ou des écoles en classes ou écoles françaises et en classes ou écoles anglaises. Il est plus facile alors de sauvegarder les droits de la langue maternelle, qui doit rester la langue véhiculaire pour l'enseignement des diverses matières du programme. La langue seconde est enseignée à des heures fixes et bien déterminées.

Méthode directe, naturelle, maternelle.—Procédé intuitif.

L'ENSEIGNEMENT BILINGUE DANS LES COLLEGES ET LES COUVENTS DE LA PROVINCE DE QUEBEC, PAR M. l'abbé J.-E. LABERGE

RESUME

Dieu veut la diversité des peuples.—Droit des peuples à la vie, à leur langue et à leurs traditions.—Droit primordial et inaliénable des parents en matière d'éducation et en ce qui regarde